

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 488

présenté par

Mme Hamelet, M. Baubry, M. Beaurain, Mme Blanc, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Chenu, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Evrard, M. Fouquart, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guitton, M. Jenft, Mme Joubert, Mme Josserand, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Joncour, M. Monnier, M. Muller, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Ranc, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, M. Schreck, M. Vos, M. Weber, M. Chavent, Mme Barèges, M. Dussausaye, Mme Delannoy, Mme Lelouis et M. Buisson

ARTICLE 7

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« , des entreprises qui emploient plus de quarante-neuf salariés » ;

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 5, substituer au mot :

« supprimé »,

les mots :

« complété par les mots : « des entreprises qui emploient moins de cinquante salariés ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le financement public de l'apprentissage mérite un recentrage évident, il convient de continuer à soutenir nos petites entreprises qui ont recours à l'apprentissage.

Il s'agit, pour la plus-part, d'entreprises artisanales, notamment dans le bâtiment. Dans ces filières l'apprentissage présente des bénéfices indéniables.

Cet amendement propose d'exclure les entreprises de moins de cinquante salariés des suppressions et abaissements des divers modes de financement de l'apprentissage proposées par cet article.